



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **16-09**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Du Comité Syndical
Du 11 février 2009**

Le onze février deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 29 janvier 2009

Nombre de délégués en exercice : 18 **Présents :** 14 **Votants :** 15

Présents : MMES BROUZET, DIDIER, MICHEL, MASTROMAURO, SAUNIER-PLUMAZ, TESSAIRE (2), MM BAFFERT, BOULARD, CARBONARI, GAUTHIER, GILABERT, JULLIEN, MOLINARO, REPELLIN,

Absents excusés : Mmes FRIER, CARRIER, MM COIGNE, ROUX

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Martine BROUZET

Rappel du quorum : 10

Objet : **ETABLISSEMENTS SPORTIFS-**

Restructuration de la salle Belledonne, complexe sportif Aristide Bergès à Seyssinet-Pariset : Avenants aux marchés de travaux des lots n° 2 Gros-œuvre / VRD, n° 7 Menuiseries intérieures, n°8 Cloisons - doublage - faux-plafonds, n° 14 Electricité Courants forts et courants faibles et n°15 Equipements sportifs.

Rapporteur : Guy JULLIEN

Le Vice-président rapporte :

Vu la délibération n°05-08 du 30 janvier 2008 autorisant le Président à signer les marchés de travaux des lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 13 et 14 pour la restructuration de la salle Belledonne du complexe sportif Aristide Bergès à Seyssinet-Pariset

Vu les décisions n° 01-08, n°02-08, n°03-08, n° 04-08, n°05-08 du 15 février 2008 et la décision n°14-08 du 19 août 2008 d'attribuer les marchés de travaux des lots 9, 10, 11, 12, 16 et 15 pour la restructuration de la salle Belledonne du complexe sportif Aristide Bergès à Seyssinet-Pariset

Vu le PV de la CAO du 11 février 2009

Vu le rapport du Vice-président,

Monsieur le Vice-président informe le comité syndical que dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de passer des avenants aux marchés de travaux pour les lots suivants :

✓ Lot n° 2 : Gros-œuvre VRD, conclu avec l'entreprise TDMI :

- Plus-value de 7 550.00 € HT pour la création et l'obturation d'ancrages pour matériel sportif
- Plus-value de 960.00 € HT pour la purge d'un bloc béton (fondation de l'ancienne cuve fuel)
- Soit au total, Plus-value de 8 510.00 € HT

✓ Lot n°7 : Menuiseries intérieures, conclu avec l'entreprise IDEM :

- Plus-value de 424.00 € HT pour remplacement du bloc porte de la salle de musculation prévu en 930 x 2040 par un bloc porte de (930 +530) x 2040.
- Moins-value de 487.00 € HT pour la suppression du plan d'évacuation
- Soit au total, Moins-value de 63.00 € HT

✓ Lot n°8 : Cloisons Doublages Faux-plafonds, conclu avec l'entreprise AXE ISOLATION :

- Plus-value de 2 475.00 € HT pour un profil de finition en U au droit du plafond en placo sur la circulation de l'étage qui était porté sur les plans architecte mais qui a été oublié dans le CCTP. La pose de ce profil étant indispensable à la parfaite finition de l'ouvrage.

✓ Lot n°14 : Electricité, conclu avec l'entreprise SFIE :

- Plus-value de 3 888.75 € HT pour création d'une liaison par fibre optique entre le lycée et le complexe sportif

- Plus-value de 2 765.00 € HT pour modifier la porte de l'étage entre partie associative et partie sportive : porte va et vient munie d'une serrurerie DAS motorisée, suite à la demande du bureau de contrôle
- Soit au total, Plus-value de 6 653.75 € HT

✓ Lot n°15 : Equipements sportifs, conclu avec l'entreprise NOUANSPORT :

- Plus-value de 1 982.70 € HT pour la modification du nombre de fourreaux et de gaines d'ancrages et l'ajout de poteaux de badminton, l'installation existante qui devait être reprise n'étant plus réglementaire.

Le comité syndical après avoir délibéré

✎ AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces de l'avenant n°2 au lot n°2 Gros-œuvre VRD et les pièces de l'avenant n°1 aux lots n° 7 Menuiseries intérieures bois, n°8 Cloisons Doublages Faux-plafonds, n° 14 Electricité et n°15 Equipements sportifs pour les travaux de restructuration de la salle Belledonne du complexe sportif Aristide Bergès à Seyssinet-Pariset, avec les entreprises :

✓ **Pour le lot n° 2 : Gros-œuvre VRD**

Entreprise TDMI 54, cours Saint André 38800 LE PONT DE CLAIX

Pour un montant total de 8 510.00 € HT soit 10 177. € TTC

Marché initial : 498 817.20 € HT, Marché suite à l'avenant n°1 : 500 317.20 € HT

Ce qui porte le montant du marché à 508 827.20 € HT, soit 608 557.33 € TTC (+ 2.01%)

✓ **Pour le lot n° 7 : Menuiseries intérieures**

Entreprise IDEM ZA de Bièvre Dauphin 38690 COLOMBE

Pour un montant total de - 63.00 € HT soit - 75.35 € TTC

Marché initial : 89 581.00 € HT, ce qui porte le montant du marché à 89 518.00 € HT, soit 107 063.53 € TTC (-0.07%)

✓ **Pour le lot n° 8 : Cloisons Doublages Faux-plafonds**

Entreprise AXE ISOLATION 7, rue Marcel Paul ZI de l'Ile Brune 38120 SAINT-EGREVE

Pour un montant total de 2 475.00 € HT soit 2 960.10 € TTC

Marché initial : 48 972.20 € HT, ce qui porte le montant du marché à 51 447.20 € HT, soit 61 530.85 € TTC (+5.05%)

✓ **Pour le lot n° 14** : Electricité

Entreprise SFIE 29, rue des Glairaux ZI 38120 SAINT-EGREVE

Pour un montant total de 6 653.75 € HT soit 7 957.89 € TTC

Marché initial : 129 775.90 € HT, ce qui porte le montant du marché à 136 429.65 € HT
soit 163 169.87 € TTC (+5.13%)

✓ **Pour le lot n° 15** : Equipements sportifs

Entreprise NOUANSPORT

Pour un montant total de 1 901.10 € HT soit 2 273.72 € TTC

Marché initial : 20 477.58 € HT, ce qui porte le montant du marché à 22 460.28 € HT
soit 26 862.50 € TTC (+9.68%)

↳ DIT que les dépenses seront imputées au BP 2009 - chapitre 23 fonction 411

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 12 février 2009

Le Président,

Michel BAFFERT